

Cher(e) ingénieur(e),

J'ai le plaisir de te convoquer à l'**assemblée générale annuelle 2020** de notre Association qui se tiendra le samedi 2 mai 2020 à 14h30 en visio-conférence.

En effet, en raison de la situation sanitaire actuelle et au vu des directives gouvernementales, la présentation du rapport annuel et des résolutions soumises au vote se fera en ligne et sera suivi d'un vote en ligne par jeton unique envoyé à chaque membre ayant un droit de vote.

Nous t'invitons donc à t'inscrire via le site internet de l'Association à l'assemblée générale afin de recevoir les informations nécessaires pour assister à l'assemblée générale en ligne :

**[www.ingenieurs-ensea.fr/ag2020](http://www.ingenieurs-ensea.fr/ag2020)**

Tu trouveras aussi sur cette page le rapport annuel de l'Association au format PDF. Pour rappel, pour te connecter sur ton espace personnel sur le site, ton login est sous le format prenom.nom

Bien que le vote ait lieu en ligne, tu peux choisir de donner procuration pour le vote via le formulaire disponible en ligne (**[www.ingenieurs-ensea.fr/ag2020](http://www.ingenieurs-ensea.fr/ag2020)**). Dans ce cas, le jeton de vote unique qui t'est attribué sera envoyé à la personne à qui tu as donné procuration ou bien sera réparti entre les membres du bureau sortant conformément aux statuts en vigueur. *Conformément aux statuts en vigueur, il vous est possible de voter en donnant votre pouvoir à un autre membre ou en le retournant « blanc ». Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale 2003, ces pouvoirs blancs seront distribués à parts égales entre le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire en exercice de l'Association, en fonction des présents.*

Cette année quatre sièges de membre ingénieur sont à pourvoir au sein du conseil d'administration. Si tu souhaites déposer ta candidature, tu peux le faire via le formulaire disponible en ligne (**[www.ingenieurs-ensea.fr/ag2020](http://www.ingenieurs-ensea.fr/ag2020)**).

#### **ORDRE DU JOUR :**

- > **Résolution 1** : Quitus au conseil d'administration sa gestion morale de l'Association durant l'année 2019.
- > **Résolution 2** : Quitus au conseil d'administration pour les comptes 2019 et la gestion de l'Association.
- > **Résolution 3** : Montants de cotisation pour l'année civile 2021 :
  - > 66 euros (tarif plein)
  - > 33 euros (promotion 2020, une fois diplômée ; retraités ; ingénieur conjoint d'adhérent)
  - > 6 euros (étudiant à l'École)
  - > 0 euro (sur demande, pour les retraités comptabilisant plus de 30 années d'affilée de cotisation)
- > **Résolution 4** : Élection des nouveaux administrateurs issus des membres ingénieurs, suite au renouvellement (par tiers) du conseil d'administration et élection par les membres juniors des représentants membres juniors au conseil d'administration.

Dans l'attente de pouvoir te présenter le rapport annuel de l'Association le samedi 2 mai,  
Cordialement,

**Clara Phénix (18)**  
Secrétaire générale  
ENSEA Alumni